

116^{ème} RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE PV DU C.E du 26 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sixième jour du mois de mai, le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC (C.E) a tenu sa 116^{ème} réunion en session ordinaire à Kinshasa dans la Salle Suzanne-Muk de l'Hôtel SULTANI en présentiel et par visioconférence.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

La vérification du quorum indique que ce dernier est atteint. En conséquence, le Comité Exécutif a valablement siégé et délibéré.

Les différents Collèges sont représentés de la manière ci-après :

Institutions publiques :

1. SEM Christian MWANDO NSIMBA KABULO, Ministre d'Etat, Ministre du Plan et Président du C.E, présent ;
2. SEM Antoinette N'SAMBA, Ministre des Mines, 1^{ère} Vice-Présidente du CE, présente ;
3. Monsieur Michel MULONGO, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions juridiques et fiscales, présent.

Entreprises Extractives :

4. Monsieur Robert MUNGANGA, Délégué des entreprises minières publiques, Membre, présent ;
5. Madame Yvonne MBALA, Déléguée des Entreprises Pétrolières, Membre, présente (*par visioconférence*) ;
6. José MINGA'S, Délégué des Entreprises forestières, Membre, présent (*par visioconférence*).

Société Civile :

7. Monsieur Jean Claude KATENDE, Délégué de la Société civile, Membre, présent ;
8. Monsieur Albert KABUYA, Délégué de la Société civile, Membre, présent ;
9. Madame Nicole BILA, Déléguée de la Société civile, Membre, présente ;
10. Monsieur Jimmy MUNGURIEK, Délégué de la Société civile, Membre, présent.

Membres ayant donné mandat :

11. SEM Eve BAZAIBA, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2^{ème} Vice-Présidente du C.E, représentée par Monsieur Gilbert ATANDA et Monsieur Cédric NGINDU, Conseillers de la Vice-Premier Ministre ;
12. SEM Nicolas KAZADI, Ministre des Finances, Membre, représenté par Monsieur Cyrille MBUWA, Membre de Cabinet ;
13. SEM Didier BUDIMBU, Ministre des Hydrocarbures, Membre, représenté par Franck Lassyry, Conseiller du Ministre en charge de l'ITIE ;
14. Monsieur Laurent NKINZI, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières, représenté par Madame Ghislaine KENGE, Conseillère à la Primature.

Sont absents ou empêchés :

1. Honorable François NZEKUYE, point focal Assemblée Nationale ;
2. Honorable Jean de Dieu MOLEKA, point focal Sénat.




Ont également pris part à cette réunion sans voix délibérative, les Experts des Ministères sectoriels, les représentants des partenaires techniques et financiers (PTF) et les membres du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC.

La présidence de la réunion est assurée par le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et le secrétariat par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

II. DE L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION.

Après son mot de bienvenue, le Président du Comité Exécutif commence par s'excuser pour le retard avec lequel commence la réunion à cause d'une autre réunion à laquelle il a été convié par le Chef du Gouvernement. Ainsi dit, il demande au Coordonnateur National de présenter l'ordre du jour de la réunion.

Après lecture de l'ordre du jour par le Coordonnateur National, le Président demande s'il y a un point que les membres voudraient faire inscrire, avant son adoption.

Un membre du Collège des entreprises propose que le point relatif au projet de Décret portant organisation et fonctionnement de l'ITIE inscrit dans le divers soit plutôt inscrit comme point à part entière étant donné l'importance qu'il revêt pour le fonctionnement du GMP.

Le Président ainsi qu'un membre du Collège société civile estiment que ce point peut être ramené dans les points d'information étant donné qu'il s'agit d'informer les membres de l'évolution du processus de traitement de ce projet de Décret.

Ainsi, l'ordre du jour amendé se présente comme suit :

- (1) Présentation du projet de PV de la réunion du C.E du 16 Avril 2022 ;**
- (2) Points d'information sur la validation de la RDC et sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE ;**
- (3) Présentation du Rapport de l'Audit organisationnel du Comité National de l'ITIE-RDC ;**
- (4) Etats de lieux du FOMIN ;**
- (5) Point d'information sur les titres miniers et pétroliers restitués par le Groupe VENTORA (Dan GERTLER) à la RDC ;**
- (6) Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC.**

Délibération :

L'ordre du jour amendé est adopté.

III. DE L'EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Premier point de l'ordre du jour : Présentation du Procès-verbal de la réunion du 16 Avril 2022

Le Président commence par rappeler que le projet de P.V de la réunion du 16 Avril 2022 avait été envoyé bien avant à tous les membres du C.E par le Secrétariat Technique.

Au sujet d'éventuels amendements reçus, le Coordonnateur National dit qu'aucun amendement ni observation n'ont été enregistrés par le Secrétariat Technique.

Le Président demande s'il y a des observations/amendements à ce procès-verbal avant qu'il ne soit adopté. Aucun amendement ni observation n'ayant été soulevés séance tenante, le PV de la réunion ordinaire du Comité Exécutif du 16 Avril 2022 a été adopté.

Délibération :

Le Procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 16 Avril 2022 est adopté.

Deuxième point de l'ordre du jour : Point d'informations sur la Validation de la RDC et sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE

A la demande du Président du Comité Exécutif, le Coordonnateur National fait le point sur la validation de la RD Congo et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE.

S'agissant de la validation de la RD Congo, le Coordonnateur commence par informer les membres du Comité Exécutif que dans la soirée du 25 mai 2022 le Secrétariat Technique a reçu le projet de Rapport de validation venant de l'équipe de validation du Secrétariat International.

Avant que le Coordonnateur National ne continue, un membre du Collège de la société civile propose qu'à ce stade ce projet de Rapport de validation devait être examiné à huis clos par le GMP étant donné qu'il demeure un document de travail jusqu'à ce que le Conseil d'administration de l'ITIE Internationale se prononce.

Tous les membres du Comité se sont accordés que ce projet de Rapport de validation soit traité à huis clos.

Délibération :

Les membres adoptent d'analyser à huis clos le projet de Rapport de validation.

S'agissant de l'avancement de la mise en œuvre, le Coordonnateur National revient sur une série d'activités réalisées pendant la période telles que résumées ci-dessous :

- Différentes réunions avec les PTF à savoir : la GIZ, l'Union Européenne et la Banque mondiale dans le cadre du projet Encore pour la mobilisation des ressources extérieures pour le financement du Plan de Travail ;
- Tenue de deux ateliers de lancement dans le cadre des activités relatives à l'intégration du secteur artisanal dans la déclaration ITIE ainsi que de l'évaluation de l'exécution des dépenses sociales et environnementales par les entreprises extractives à KOLWEZI et à Lubumbashi ;
- Tenue de la réunion du Comité Exécutif à Lubumbashi le 16 avril 2022 ;
- Démarrage de la collecte des données pour (i) le Cadre du Rapport standard ITIE-RDC 2020-2021 et celui de l'Etude thématique sur l'évaluation de l'exécution des dépenses sociales et environnementales ainsi que (ii) le rapport de mission de sensibilisation des acteurs de l'artisanat minier.
- Finalisation du processus de recrutement des consultants devant élaborer les Rapports sur la forêt et sur le renforcement des divulgations des entreprises publiques (EP) du secteur extractif.




A ce sujet, les Cabinets KPMG et BDO Tunisie ont été sélectionnés pour élaborer respectivement le Cadrage du secteur forestier et le Rapport ITIE sur la forêt ainsi que le Rapport sur la revue des états financiers des EP, Exercices 2019-2020.

- Recrutement en cours des consultants devant élaborer (i) le Rapport sur l'évaluation du niveau d'exécution par les entreprises de leurs engagements sociaux et environnementaux, (ii) les Rapports ITIE sur l'exploitation minière artisanale et de la mine à petite échelle respectivement de la filière Cuivre Cobalt ainsi que dans la filière 3T & Or.

Les Commissions de recrutement sont constituées et comprennent les délégués de tous les Collèges siégeant au C.E.

Pour les Rapports sur l'artisanat minier dans la filière Cuivre Cobalt et sur l'évaluation des dépenses sociales et environnementales la Commission est composée des délégués du C.E avec ceux du Secrétariat International tandis que pour le Rapport sur l'artisanat minier dans la filière 3T&Or, elle est constituée par les délégués du C.E avec ceux de Enabel.

- Poursuite de la dissémination du Rapport sur la redevance minière dans 13 villes du Pays par les OSC. A ce sujet, le ST accompagne les activités menées par SRWA et PCVP.
- Participation à la réunion de l'accord de financement entre la RDC et la Banque mondiale.
- Réunion de travail avec le FMI sur la revue des facilités budgétaires et l'avancement de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.
- Réunion avec les points focaux du secteur forestier en préparation du lancement de l'intégration de ce secteur dans le périmètre ITIE.
- Formation des membres de la Cellule de Gestion, de Contrôle et de Passation des Marchés Publics (CGCMP) du Secrétariat Technique par l'ARMP.
- L'audit des comptes du Comité National mené par le Cabinet Delotte avec l'appui financier de Enabel et dont le Rapport est attendu le 31 mai 2022.
- Participation du ST à Indaba Mining en Afrique du Sud. A ce sujet, le ST a facilité la rencontre entre le Premier ministre et la délégation du Secrétariat International de l'ITIE en marge de ces assises. Il y a eu aussi la rencontre avec les partenaires qui ont accepté de collaborer dans le cadre de l'intégration de l'artisanat minier dans la déclaration ITIE.
- Recrutement des experts dont le Chef d'Antenne et le personnel de surface pour l'antenne de Lubumbashi par la Commission de recrutement présidée par Mme Yvonne Mbala, membre du Collège entreprise au C.E.

Pour cette dernière activité, le Coordonnateur National lit le PV de la Commission de recrutement qui renseigne qu'à l'issue du processus, deux candidats ont eu le même score. C'est ainsi que la Commission a estimé nécessaire de les prendre tous deux, un assumera les responsabilités de l'expert Chef d'Antenne et un autre Expert renforcera l'équipe pour la collecte des données.

Ainsi, Monsieur KATUTA MWAMBA a été retenu comme Chef d'Antenne Sud de l'ITIE tandis que Sieur Moro TIKAZALA TISHIK est retenu Expert chargé de la Collecte des données et Madame NGOY LUMUMBA Mirianne est retenue comme Technicienne de Surface.

Le Coordonnateur National sollicite et obtient du Comité Exécutif l'adoption du Procès-verbal de la Commission de recrutement des experts pour l'Antenne sud de l'ITIE-RDC.

Délibération :

Les membres adoptent le Procès-verbal de la Commission de recrutement des experts pour l'Antenne sud de l'ITIE-RDC

Reprenant la parole, le Président apporte des précisions au sujet du projet de Décret sur le fonctionnement du Comité National en indiquant que son Cabinet a eu à l'examiner et y a apporté des amendements substantiels. Séance tenante, il instruit son Conseiller pour apprêter le document y compris avec les amendements apportés par le Cabinet et les transmettre au Secrétariat Technique pour dispositions utiles.

Un membre du Collège société civile propose d'analyser cette question du Décret lors du débat à huis clos sur le Rapport de validation étant donné ce dernier est revenu sur la question en indiquant que le retard pris pour publier ce décret ne permettait l'ITIE-RDC de rencontrer l'exigence 1.4 sur la gouvernance du GMP.

Troisième point de l'ordre du jour : Présentation du Rapport de l'audit organisationnel du CN/ITIE-RDC.

Le Coordonnateur National fait observer aux membres que le Consultant s'est excusé étant donné qu'il est en dehors du pays. C'est ainsi qu'il sollicite que le contenu de ce point soit inscrit à l'examen de la réunion prochaine du Comité Exécutif.

Délibération:

La présentation du Rapport de l'audit organisationnel du Comité National de l'ITIE-RDC est renvoyée à la prochaine réunion du Comité Exécutif.

Quatrième point de l'ordre du jour : Etats de lieux du FOMIN

Le Président accorde la parole à Monsieur Jean Claude KATENDE, membre du Collège société civile qui a fait inscrire ce point à l'ordre du jour. Ce dernier dit avoir adressé questions par écrit à son Excellence Madame la Ministre des mines via le Secrétariat Technique.

La Ministre des Mines étant présente, le président demande à Monsieur Jean Claude KATENDE de poser directement ces questions séance tenante.

Monsieur Jean Claude KATENDE dit avoir constaté que le taux de la collecte du FOMIN n'était pas satisfaisant. Ainsi, les questions sur l'état de lieux du FOMIN peuvent être résumées comme suit : Quel est la hauteur actuelle des recettes recouvrées du FOMIN ? Les montants ont-ils augmenté ou pas ? Est-il possible de connaître le niveau des assignations ?

L'intervenant dit également avoir appris qu'il existerait un accord signé par le Ministère des mines avec une société pour les recherches géologiques. Qu'en est-il de cet accord et comment y avoir accès ? quelles sont les obligations et d'où proviendra l'argent qui financera ces recherches géologiques ?

Les réponses apportées par Madame la Ministre des mines peuvent être résumées comme suit :

Il est difficile de donner le montant exact du FOMIN à ce jour étant donné que tous les animateurs nommés récemment par ordonnance présidentielle sont encore sur terrain pour le recouvrement et une fois que prendra fin le recouvrement, le montant exact à jour sera communiqué.

Quant aux assignations elles sont d'un montant de cent millions de dollars américains. Pour les recherches géologiques, il existe effectivement un accord entre l'Etat congolais à travers le Ministre

des mines et la société X calibur. C'est important de noter que sur base de ce contrat cette société avait entamé des recherches en 2016 et a fermé en 2017 à cause des tractations qui précédaient les élections de 2018 dans notre pays. C'est ainsi que tout récemment un avenant a été signé pour reprendre les recherches notamment dans le « Bloc Kasai » pour un montant de 61 millions de dollars américains dont un acompte de 9 millions sera d'abord payé à cette société. Madame la Ministre promet que cet avenant sera mis à la disposition du Comité Exécutif via le Secrétariat Technique.

En fin, Madame la Ministre des mines dit clairement que ces recherches géologiques seront financées par les fonds provenant du FOMIN conformément au Décret qui le régit.

Cinquième point de l'ordre du jour : Point d'informations sur les titres miniers et pétroliers restitués par le Groupe VENTORA (Dan GERTLER) à la RDC

Le Président accorde à nouveau la parole à Monsieur Jean Claude KATENDE, qui a fait inscrire ce point à l'ordre du jour. Ce dernier formule trois questions ci –après directement adressées à Madame la Ministre des mines : i) A quand la publication de cet accord par le Gouvernement au regard du délai réglementaire de 60 jours prévu par le Décret de 2011 portant obligation de publier tout contrat ayant pour objet les Ressources naturelles, ii) Qu'en est-il du processus suivi pour restituer les titres miniers et pétroliers à la RD Congo et enfin iii) à quand la mise à disposition de cet accord au Comité Exécutif par le Gouvernement.

Madame la Ministre des Mines précise qu'elle n'a pas accès à cet accord puisque le dossier est encore en encours de traitement au niveau du Ministère de la Justice et de la Présidence de la République en vue de parachever le processus de restitution. Il faudra donc attendre la précision qui viendra des instances qui mènent ce processus.

Pour ce qui est du processus de renonciation, en conformité avec les dispositions du Code Minier, il va falloir que le Groupe Ventora remplisse le formulaire de renonciation ce qui permettra ensuite au Ministre des mines de signer l'Arrêté y relatif.

Reprenant la parole, Monsieur Jean Claude KATENDE dit qu'il est du devoir du Gouvernement de publier cet accord dans le délai réglementaire surtout dans cette période de validation de notre pays par les instances de l'ITIE Internationale. Madame la Ministre de mines réaffirme que le dossier est en cours de traitement et le moment venu cet accord sera publié.

Monsieur Jimmy MUNGURIEK, membre du Collège société civile revient sur le contrat signé entre le Gouvernement, la SOKIMO et AJN resources. Il adresse également des questions à la Ministre des Mines résumées comme suit :

- Conformément au Décret portant obligation de publier tout contrat ayant pour objet les ressources naturelles, est-ce possible de publier ce contrat au lieu de l'avoir sur les réseaux sociaux ?
- Est-ce que pendant le processus de négociation, les capacités techniques et financières de AJN Resources ont été prises en compte pour créer une nouvelle société de l'Etat avec Congo resources ?
- Quel est le sort de la SOKIMO étant donné que cet accord porte sur ses titres miniers ?
- Quelle est la zone concernée étant donné que le contrat prévoit les détails sur les périmètres concernés mais l'on ne sait pas se retrouver dans le contrat qui circule où est la zone.
- Comment le Gouvernement a signé avec AJN une société qui est non crédible et cela sans procéder par appel d'offres ? Qu'est-ce qui a été la motivation pour lever une telle option ?

En réponse, Madame la Ministre des mines estime que l'ensemble de questions soulevées concerne beaucoup plus son collègue la Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille et propose au Comité Exécutif d'inviter cette dernière à la prochaine réunion pour l'éclairer davantage à ce sujet.

Le Président confirme qu'effectivement, même au niveau du Gouvernement c'est Madame la Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille qui tient le dossier se puisqu'ayant la charge de la question des accords entre les sociétés d'Etat et les partenaires. Quant à la Ministre des mines elle n'a que la charge de la question des actifs miniers. C'est donc à la Ministre du portefeuille qui est la mieux indiquée pour de répondre légitimement à ce questionnement du membre du collège société civile. Voilà pourquoi, le Comité l'invitera à la prochaine réunion.

Résolution :

Le Comité Exécutif convient d'inviter Madame la Ministre d'Etat, Ministre du portefeuille à la prochaine réunion du C.E pour apporter des éclaircissements sur l'accord entre le Gouvernement congolais et la société AJN resources.

Sixième point de l'ordre du jour : Présentation de la situation financière du CN ITIE

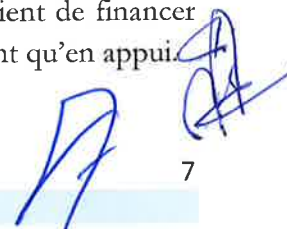
A la demande du Président du Comité Exécutif, le Coordonnateur National sollicite des membres du Comité Exécutif d'analyser le document partagé qui contient toutes les informations sur la situation financière.

Au titre d'observations, un membre du Collège société civile, voudrait comprendre ce que représente en pourcentage le montant présenté comme encaissé dans l'ensemble des prévisions du Plan de travail. Il estime que la réponse à ce questionnement permettra d'évaluer l'efficacité du décaissement et l'engagement du Gouvernement dans la mise en œuvre de l'ITIE.

Le Coordonnateur National rappelle qu'à ce jour les montants reçus par le Comité National sont en deçà des prévisions. Il informe les membres que les honoraires des consultants devant mener les rapports sur le secteur forestier, sur la filière cuivre & cobalt et la filière 3T et Or sont pris en charge par les PTF. Il en est de même de quelques activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs de l'artisanat minier, filière cuivre et cobalt. Une autre partie est prise en charge par le Gouvernement. Il poursuit en disant que si le Ministère des finances assure la régularité dans le décaissement de la dotation du Gouvernement il sera possible de tenir sinon il y aura le risque d'un déficit. Il précise que le Secrétariat Technique fait les priorités des besoins en fonction des moyens disponibles. Il rappelle que la dotation mensuelle du Gouvernement est autour de 125 mille USD, ce qui représente environ 25% de ce que prévoit le PTBA. Il dit que les PTF payent directement aux prestataires mais l'idéal serait que les PTF déposent au Comité National qui se chargera de comptabiliser.

Il informe qu'il y a plusieurs promesses des PTF pour accompagner (BM, UE via GIZ, certaines Ambassades) pour appuyer la mise en œuvre, ce qui pourra couvrir le PTT jusqu'à 70%.

Un membre du Collège société civile insiste sur le fait que c'est le Gouvernement qui s'engage à mettre en œuvre le processus ITIE dans un pays et par conséquent, il lui appartient de financer régulièrement le processus et inverser la tendance de sorte que les PTF ne viennent qu'en appui.



Le représentant du Ministre des finances réitère que le Gouvernement est engagé. Il y a juste les deux mois qui traînent encore et c'est par ce que le document n'est pas encore arrivé à leur niveau. Après échange, le Président demande aux membres d'adopter la situation financière du Comité National.

Délibération:

Le Comité Exécutif adopte la situation financière.

IV. DU HUIS-CLOS

A la demande du Président, le Coordonnateur National a présenté le condensé du projet de Rapport de validation qui a été envoyé par l'équipe de validation du Secrétariat International.

Après examen, échange et débats, le Comité Exécutif a décidé que le Groupe Technique du Travail puisse se réunir dans un bref délai pour analyser en profondeur les observations du Secrétariat International. A cet effet, le Groupe du travail est chargé de commenter le projet du rapport de validation initial, documenter suffisamment l'argumentaire et d'adopter en première lecture la réponse du GMP au projet de rapport de validation. Les Procès-verbaux d'adoption des amendements seront soumis au Comité Exécutif qui les adoptera selon la modalité qui sera plus pratique au travers d'une réunion convoquée à cet effet ou en ligne.

Résolution:

Comité Exécutif charge le Groupe Technique du Travail pour (1) analyser en profondeur les observations du Secrétariat International, (2) élaborer et adopter tous les commentaires nécessaires du GMP avec éléments documentés, (3) soumettre les Procès-verbaux d'adoption des amendements au Comité Exécutif pour approbation.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, le Président lève la séance qui avait commencée à 15h00 et pris fin à 16h00.

Fait à Kinshasa, le 26 Mai 2022

Rapporteur
Jean-Jacques KAYEMBE

Coordonnateur National

Président du Comité Exécutif
Christian MWANDO NSIMBA KABULO

Ministre d'Etat, Ministre du Plan